

Quel est le coût de la carte ?

- 15 euros.

Quelle est la durée de validité de la carte ?

- 4 ans.
- Au-delà de cette période, elle doit être renouvelée selon les mêmes conditions.

Quels documents fournir ?

- **Déclaration préalable d'une activité commerciale ou artisanale ambulante (cerfa 14022*02)** complétée et signée par le dirigeant.
- **Justificatif d'identité** : pièce d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité (à défaut : un extrait d'acte de naissance ou titre de circulation (livret A) ou titre de séjour).
- **Photo d'identité récente** en indiquant le nom et prénom au dos de la photo (*même norme que pour les cartes d'identité*).
- **Chèque de 15 euros** à l'Ordre de la *Chambre de Métiers et de l'Artisanat*.
- **Carte d'ambulant précédente** lors d'un renouvellement de carte ou d'une modification (à défaut, déclaration de perte ou de vol).
- **Justificatif du domicile personnel du chef d'entreprise ou du dirigeant de société** (quittance EDF, copie bail, facture de téléphone...).
- **Le titre de jouissance du siège** (pour les sociétés).
- **Extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés pour les sociétés et commerçants** datant de moins de 3 mois et à jour de la dernière formalité réalisée.
- **Attestation sur l'honneur** certifiant que l'auto-entrepreneur bénéficie toujours de ce régime : pour le renouvellement ou la modification de la carte.
- **Preuve de la déclaration d'entreprise** pour les demandeurs ressortissants de Union Européenne (UE) qui n'ont pas d'établissement en France et qui ont déclaré une activité dans un autre pays de l'UE.



N°14022*02

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE OU ARTISANALE AMBULANTE

(Articles L. 123-29 à L 123-31, R. 123-208-1 à R. 123-208-8 et A. 123-80-1 et suivants du code de commerce)

- Demande Initiale**
- Renouvellement**
- Modification**

PERSONNES PHYSIQUES

Nom de naissance :	Prénoms :
Nom d'usage : (s'il y a lieu)	
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	
Domicile ou commune de rattachement :	
Activité commerciale et/ou artisanale exercée : (telle que figurant sur le P0 ou P2 le cas échéant)	

PERSONNES MORALES

Raison ou dénomination sociale :	Sigle :
Siège social :	
Activité commerciale et/ou artisanale exercée :	
Représentant légal	
Nom de naissance :	Prénoms :
Nom d'usage : (s'il y a lieu)	
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	
Domicile :	

Fait à

, le
Signature,

Les coordonnées des Chambres de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire

44	CMA de Loire-Atlantique 5, Allée des Liards – BP 18129 ☎ 02.51.13.83.00 (Standard) ✉ cfecm44@cm-nantes.fr 44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX 02.51.13.83.40 (Service RM/CFE) Site : www.cma-nantes.fr
	CMA de Loire-Atlantique : Antenne de la région de Saint-Nazaire <u>Adresse des bureaux :</u> 3 avenue Barbara - ZAC de Grandchamps 44570 TRIGNAC <u>Adresse postale :</u> BP 79 44602 SAINT-NAZAIRE CEDEX ☎ 02.40.22.19.35 ✉ ant.stnazaire@cm-nantes.fr Site : www.cma-nantes.fr
49	CMA de Maine-et-Loire 5, Rue Darwin - BP 80806 ☎ 02.41.22.61.00 ✉ cfe@cm49.fr 49008 ANGERS CEDEX 01
	CMA de Maine-et-Loire : Antenne de Cholet 5, Bd Pierre Lecoq La Novathèque 49300 CHOLET ☎ 02.41.62.64.87 ✉ antenne.cholet@cm49.fr
53	CMA de la Mayenne 39, Quai Gambetta – BP 30227 53002 LAVAL CEDEX ☎ 02.43.49.88.88 ✉ contact@cm-laval.fr Site : www.cm-laval.fr
72	CMA de la Sarthe 5, Cour Etienne-Jules Marey - CS 81630 72016 LE MANS CEDEX 2 ☎ 02.43.74.53.53 ✉ cfe.rm@cma-72.fr Site : www.cma-72.fr
85	CMA de la Vendée 35, Rue Sarah Bernhardt – BP 75 85002 LA-ROCHE-SUR-YON CEDEX ☎ 02.51.44.35.00 (Standard) ✉ cfe.cm85@cm-larochesuryon.fr 02.51.44.35.10 (Pôle apprentissage et formalités) Site : www.cm-larochesuryon.fr

Demande d'une carte d'ambulant



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Région Pays de la Loire

Qui doit demander la carte d'ambulant ?

Tout chef d'entreprise ou dirigeant de société exerçant une **activité non sédentaire artisanale et/ou commerciale** sur la voie publique, les halles et les marchés.

Attention, depuis mars 2010, les forains, titulaires du livret spécial de circulation (livret A) et exerçant une activité ambulante doivent également demander une carte d'ambulant.

Ne sont pas concernés :

- Les personnes qui effectuent, à titre accessoire, des tournées de vente de leurs produits dans une ou plusieurs communes limitrophes à l'établissement fixe.
- Les personnes qui exercent, en plus de leur activité sédentaire, une activité de vente sur les marchés de leur commune.
- Les conjoints et les salariés.

Quand faire la demande de carte ?

- Lors de la création d'entreprise.
- Lorsque les informations portées sur la carte évoluent (changement de domicile personnel, d'activité...).
- A l'expiration de la date de validité de la carte.
- En cas de vol, perte ou dégradation de la carte.

Où déposer la demande de carte ?

Au Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, si l'activité est artisanale ou artisanale/commerciale (*adresses page 4*).

Dans le département :

- du siège social de la société,
- du domicile personnel du chef d'entreprise individuelle,
- de la commune de rattachement, pour les forains.